

VOLTZ Charles à RAON L'ETAPE (Vosges)

à

Monsieur le Président de la Commission chargée de l'Attribution de la Médaille de la Reconnaissance Française, sous le couvert de Monsieur le Ministre de l'Intérieur à PARIS.

OBJET: Demande d'attribution de la Médaille de la Reconnaissance Française.

Habitant les régions envahies, j'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance l'attribution de la Médaille de la Reconnaissance Française, pour les services exceptionnels que j'ai rendus au péril de ma vie à RAON L'ETAPE, à trois soldats français, du 29 Août au 11 Septembre 1914. (Exécution des prescriptions de l'Instruction du 27 Décembre 1927, B.O. page 1216, relative à l'application du décret du 20 Novembre 1926, Bulletin Officiel, partie semi-permanente, page 1464).

VOLTZ Charles
Classe de recrutement : 1891, EPINAL
Nationalité : française.
Profession : cultivateur.
N° au registre : 1452
Né le :
 Actuellement affecté au 41^e Régiment d'Infanterie à
Domicile : RAON L'ETAPE (Vosges)

TEMOINS : Capitaine DUGES 35^e Régiment d'Aviation BRON (Rhône), dont rapport ci-joint.

COEUR et CRETALLAZ, soldats au 140^e de ligne à GRENOBLE qui, après leur évasion, ont rejoint le front français et ont été tués par la suite.

Exposé de Monsieur Charles VOLTZ, relatif à l'aide apportée à des soldats français présents dans la zone d'opération à RAON L'ETAPE, du 30 Août au 11 Septembre 1914.

Le 30 Septembre 1914, j'apprends que des soldats français antérieurement prisonniers ont pu, en se dirigeant vers les lignes françaises, arriver jusqu'à RAON L'ETAPE. Je pars aussitôt à leur recherche et je découvre dans un grenier d'une maison l'adjudant chef DUGES du 140^e Régiment d'Infanterie. Le même jour, des allemands viennent établir leur poste dans cette maison et en occupent plusieurs pièces. Ce sous-officier étant ainsi exposé à nouveau à une capture certaine, je me mets immédiatement en mesure de le tirer de ce mauvais pas. Sans me soucier du danger auquel j'allais m'exposer, et après avoir pris les précautions nécessaires, j'arrive à le sortir de cette périlleuse situation. Je l'emmène dans ma famille, là, il retrouve deux autres soldats de son régiment, les soldats COEUR et CRETALLAZ. Ne pouvant les cacher ainsi plus longtemps sans m'exposer aux pires mesures de représailles, je cherche à faciliter leur passage à travers les lignes ennemies, je les fais embaucher dans une équipe de terrassiers cette corvée surveillée par l'autorité allemande est chargée d'enterrer les morts des récents combats. Avec mes maigres ressources et ma nombreuse famille, je les ai nourris, logés et considérés, durant leur séjour, comme mes enfants. Malgré les menaces de l'ennemi ordonnant la peine de mort pour toute famille qui abriterait des soldats français, je n'ai jamais hésité à suivre la ligne de conduite que je m'étais tracée, c'est ainsi que j'ai pu rendre, le 11 Septembre 1914, trois combattants à l'armée française.

Malgré le pillage, l'incendie et les crimes commis par l'ennemi, ma famille est de celles qui n'ont jamais quitté RAON L'ETAPE durant l'occupation. C'est à ces quelques habitants que cette cité doit de n'avoir point trop souffert des violences des allemands. Pour toutes ces raisons, j'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de soumettre ces faits à votre haute appréciation, en vous demandant très humblement de bien vouloir les examiner avec votre bienveillance habituelle afin que, si ces titres sont reconnus suffisants, il me soit attribué la Médaille de la Reconnaissance Française.

BRON, le 6 Juin 1928.

Attestation du Capitaine DUGES, du 35^e Régiment d'Aviation à BRON, ex-adjutant-chef au 140^e Régiment d'Infanterie à GRENOBLE, relative aux services qui lui ont été rendus dans la zone d'opérations, du 30 Août au 11 Septembre 1914, par Monsieur Charles VOLTZ à RAON L'ETAPE.

OBJET: Attestation justifiant l'aide qui a été apportée par Mr. Ch. VOLTZ en 1914 à des soldats français dans la zone d'opérations.

Le 29 Août 1914, après m'être évadé de Ravines où j'étais prisonnier des allemands, je me dirigeais vers les lignes françaises, mais serré de près par l'ennemi, je ne peux arriver que jusqu'à RAON L'ETAPE (Vosges). Cette localité étant aussi occupée par les allemands, et exposé ainsi à être de nouveau fait prisonnier, j'entre dans une maison où j'en occupe le grenier, un moment après, les allemands viennent y cantonner. Je reste là sans bouger presque 30 heures, à la merci de la première inquisition allemande; là, sans ressource et au moment le plus critique, Monsieur VOLTZ Charles, Propriétaire à RAON L'ETAPE, vient à mon secours et réussit à m'emmener dans sa famille, où je retrouve les soldats COEUR et CRETARILLAN avec lesquels j'avais été prisonnier à Ravines.

Malgré sa nombreuse famille et peu fortuné, Monsieur VOLTZ nous donne l'hospitalité et nous héberge tous les trois jusqu'au 11 Septembre. Ce dernier et Madame VOLTZ très patriote et d'un dévouement incomparable n'avaient qu'un but : rendre trois combattants à l'armée française. Pour faciliter notre passage à travers les lignes allemandes, Monsieur VOLTZ secondé par son fils aîné Charles parvint à me faire embaucher ainsi que deux de mes hommes dans une équipe de terrassiers chargée, sous la surveillance des gendarmes allemands, d'enterrer les morts des récents combats; en civil, je pus, grâce à leur dévouement, atteindre par la suite les lignes françaises.

Je rends ici hommage à Madame VOLTZ, vraie patriote de coeur et d'âme. Malgré les proclamations de cruauté et d'insolence du commandant d'armes allemand, elle ne fit jamais aucune distinction entre nous et ses enfants. Quant à Monsieur VOLTZ Charles, il fit preuve d'un courage et d'une ténacité à toute épreuve, il méprisa les menaces de la commandatur et le danger qu'il courait, son dévouement, qui ne faiblit jamais, nous permit de rejoindre nos unités de combat le 11 Septembre 1914.

J. Duges